YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/CM

DECISION N° 2000/152

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et le Comité Régional du Tourisme/Formules Bretagne/Formules Nautiques - séjour du secteur jeunesse du 24 au 29 Juillet 2000

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser un séjour "char à voile" du 24 au 26 Juillet à PEN-TREZ ainsi qu'un séjour "surf" du 27 au 29 Juillet à AUDIERNE pour 15 personnes.

CONSIDERANT que la proposition du Comité Régional du Tourisme/Formules Bretagne/Formules Nautiques correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

De signer la convention correspondante, établie par le Comité Régional du Tourisme/Formules Bretagne/Formules Nautiques d'un montant de douze mille six cent trente francs T.T.C.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 2000 - Fonction 4 - Sous Fonction 422 - Article 6288.

Fait à Yerres, le 20 Juin 2000

REÇU LE
30 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) N° 53

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN